



PROCES-VERBAL
Conférence - débat
25 mars 2014 – 20h00
COSSONAY

Cette séance est ouverte à toutes les petites et moyennes communes du canton.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Arzier, Baulmes, Begnins, Berolle, Bioley-Magnoux, Bogis-Bossey, Borex, Bottens, Bournens, Boussens, Bursins, Champvent, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chavannes-le-Chêne, Chêne-Paquier, Chéserey, Chevilly, Coinsins, Commugny, Concise, Corbeyrier, Corseaux, Cossonay, Cottens, Crans-près-Céligny, Croy, Cuarnens, Cuarny, Daillens, Denens, Dully, Echandens, Eclépens, Essertine-sur-Rolle, Etoy, Eysins, Ferlens, Ferreyres, Founex, Gingins, Givrins, Grandcour, Grens, Henniez, La Sarraz, Lavey-Morcles, Le Chenit, Le Lieu, Le Vaud, Les Clées, Lonay, Lully, Lussery-Villars, Lussy-sur-Morges, Moiry, Mollens, Montagny-près-Yverdon, Montilliez, Mont-sur-Rolle, Moudon, Pampigny, Penthalaz, Pent haz, Perroy, Premier, Préverenges, Rolle, Roverolle, Rovray, Rueyres, Saint-Cergue, Saint-Livres, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Sévery, Tolochenaz, Trélex, Treytorrens, Valeyres-sous-Rances, Veytaux, Villars-sous-Yens, Villars-Ste-Croix, Vuarrens, Vuiteboeuf, Vullierens, Vully-les-Lacs,

* * * * *

1. Introduction

La Présidente de l'AdCV, Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Madame le Préfet du district Jura Nord-Vaudois, à Madame et Monsieur les députés, à M. le Chef de service, à M. le Municipal de Cossonay qui nous accueille en leurs locaux ce soir, à Mesdames et Messieurs les Syndics, à Mesdames et Messieurs les municipaux, aux représentants de la presse.

2. Présentation de l'AdCV – Mme Josephine Byrne Garelli

Mme Josephine Byrne Garelli présente l'AdCV à savoir son historique, ses défis, ses priorités, ses objectifs et ses atouts.

(Le document de présentation est disponible sur le site www.adcv.ch onglet « assemblées générales et agenda »).

3. Traitement fiscal des personnes qui se consacrent à l'exercice de fonctions publiques – M. Hans-Rudolf Kappeler, député au Grand Conseil

L'historique de cette motion date de 2010 lorsque le Préfet du district de Nyon, M. Jean-Pierre Deriaz, s'inquiétant des nombreuses démissions ayant court dans les municipalités, a pris la décision d'analyser les différentes préoccupations des personnes se consacrant à l'exercice de fonctions publiques.

Trois éléments importants sont ressortis de l'enquête menée :

- augmentation des indemnités,
- amélioration des prestations,
- formation.

Des groupes de travail ont alors été créés en rapport avec ces trois critères.

L'équipe en charge de la partie « indemnité » a, en premier lieu, étudié et comparé les différents modes de rémunération ainsi que le traitement fiscal lié à cette indemnisation. Concernant ce dernier élément, en 2011, le groupe de travail a rencontré l'ACI qui a accepté d'octroyer des déductions pour les syndics et conseillers municipaux de 15% (Syndics = min. CHF 7'500.- et max CHF 15'000.- / Municipaux = min. CHF 6'000.- et max. CHF 12'000.-). Cette proposition n'était pas satisfaisante, mais acceptable.

Le groupe de travail a ensuite analysé différentes variantes et est arrivé à la conclusion que les personnes œuvrant pour leur municipalité, puissent, au même titre que les députés au Grand Conseil, bénéficier des allègements fiscaux identiques. Cette proposition a donc fait l'objet de la motion qui demande une défiscalisation de 85% des indemnités, jusqu'à hauteur CHF 30'000.-. Elle sera étudiée par la commission ad hoc du Grand Conseil le 2 mai prochain et débattue ensuite en séance plénière.

L'objectif de cette motion est aussi de reconnaître à juste titre l'engagement des personnes qui s'investissent dans une fonction publique et ainsi soutenir les petites et moyennes communes en contribuant à leur bon fonctionnement.

Cette motion a été déposée en tenant compte que les représentants de l'ACI ont conseillé d'agir sur le plan politique afin de modifier la législation. Même M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis a encouragé le groupe à déposer une motion avec l'appui des associations de communes lors de la visite du Conseil d'Etat dans le district de Nyon en août 2011.

M. le Député Hans-Rudolf Kappeler tient aujourd'hui à remercier le Comité et les membres de l'AdCV qui soutiennent cette démarche. Il invite les personnes convaincues, comme les 50 députés ayant signés la motion, d'en faire part à leurs députés afin qu'ils soutiennent ce projet dont les petites et moyennes communes ont grandement besoin.

4. Les grands axes du développement territorial dans le canton de Vaud - Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat

Le discours de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro est disponible sur le site de l'AdCV (www.adcv.ch rubrique : assemblées générales et agenda). A l'issue de son exposé, les interventions ci-après sont relevées.

Mme Raymonde Schoch, Syndique de Commugny, constate que, d'une part, il y a la loi mais que d'autre part, il y a toutes les procédures qui sont mal connues. Mais le sont-elles des urbanistes et des fonctionnaires ? Et comment arriver en amont pour s'entendre ?

M. Philippe Gmür, chef du service du développement territorial, informe sur les différentes difficultés existantes, dont la multiplication des outils de travail. Ensuite il y a le plan de situation, avec la difficulté majeure de la densification avec 1000 habitants supplémentaires par année. Le développement doit se faire pas à pas, les plans directeurs vont étape par étape afin de savoir où l'on va. En parallèle à ces projets, il y a ceux liés à la mobilité qui nécessitent un gros travail, au-delà des processus.

Le Syndic de Chavannes-de-Bogis souhaitant savoir si les communes, par l'intermédiaire des associations faitières, seront associées aux travaux de la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, Mme la Conseillère d'Etat précise que les séances d'informations prévues instruiront sur ce qu'amènera la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qu'il faudra, ensuite, inscrire dans la loi cantonale. Bien entendu, le projet de loi sera transmis pour consultation, mais elle aimerait entendre les communes en amont, par le biais des associations faitières, pour lui remonter des propositions ou des constatations de dysfonctionnements. Le cadre ne peut pas être changé mais des modifications pourront être apportées. Il serait judicieux toutefois d'attendre ces informations afin de voir ce qui nous attend.

M. Yvan Ponnaz, Syndic de Lavey-Morcle se réfère à la problématique des ressources des petites communes en lien avec l'aménagement du territoire. Sa commune va rester avec un nombre de contribuables restreints mais s'attend à une augmentation des coûts de la facture sociale, de la police ou l'accueil de jour. Il y a-t-il donc une réflexion globale pour modifier cela et pour que la charge se reporte dans un endroit du canton qui se développe ?

Pour Mme Jacqueline de Quattro, il s'agit là d'une question de politique générale dépassant largement l'aménagement du territoire. Le principe de qui commande paie n'est pas toujours évident à appliquer et des glissements ont eu lieu avec Etatcom dont les effets n'étaient pas prévus et qu'il faut corriger. Le Conseil d'Etat vient de faire une révision globale des charges en restituant un certain montant aux communes. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir d'autres efforts seront nécessaires. Outre les ressources, si le travail peut s'effectuer de manière plus performante cela permet à tous de gagner de l'argent. Pour bien faire, le SDT devrait avoir des collaborateurs supplémentaires. Malheureusement le Grand Conseil a estimé qu'il y a trop de postes administratifs ce qui va engendrer une coupe dans les effectifs, tout en continuant de rendre les mêmes services aux communes. Quant au rééquilibrage, Mme la Conseillère d'Etat pense que cette problématique n'est pas terminée.

En réponse à Mme Josephine Byrne Garelli souhaitant savoir si des réflexions sont en cours concernant la simplification des procédures, Mme Jacqueline de Quattro informe que cela l'est. En primeur, M. Philippe Gmür indique qu'une amélioration va se faire dans l'approbation des plans directeurs régionaux qui n'auront, pour la partie opérationnelle, plus besoin de passer devant tous les législatifs. Pour ce faire, une ligne dans la loi cantonale est à modifier.

Avant de lever la séance, la Présidente remercie très sincèrement Mme la Conseillère d'Etat pour sa venue, ainsi que M. le Député Hans-Rudolf Kappeler. Elle adresse également ses remerciements aux collaborateurs et au comité de l'AdCV ainsi qu'aux autorités et au personnel communal de Cossonay. L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié.

Pour le PV : Romaine Débieux

La séance est levée à 21h25

Calendrier 2014

- Jeudi 5 juin 2014, assemblée générale, **19h30**, Corseaux
- Jeudi 18 septembre 2014, assemblée générale, 19h00
- Jeudi 20 novembre 2014, assemblée générale, 19h00